ab7 Industries

FICHE TECHNIQUE DE L'ANTI-MOUSSES 25 m^2 PRÊT A L'EMPLOI ECOGENE

Réf. 060236

PRÊT A L'EMPLOI - TRAITE 25 m2
MOUSSES, LICHENS, ALGUES, ALGUES ROUGES, CHAMPIGNONS
Applicable sur tous type de matériaux

L' Anti-mousses ECOGENE élimine radicalement les MOUSSES, LICHENS, ALGUES, CHAMPIGNONS, MOISISSURES et CRYPTOGAMES sur les murs, toitures, terrasses, terrains de tennis, abords de piscines...
Compatible avec tous les supports : tuiles en terre cuite et béton, shingle, ardoise, brique, ciment, enduit, crépis, peinture, bois, pierre naturelle, marbre, plastique...etc.
Son action RAPIDE et LONGUE DUREE fait de l'***Anti-mousses ECOGENE*** un traitement à la fois CURATIF et PREVENTIF.

Composition

Contient du chlorure de benzyl ammonium 4,5 % (m/m)
BIOCIDE : TP 10

Propriétés et caractéristiques

- Aspect du produit : liquide limpide, moussant.
- pH à 20°C : 7 - 8
- Masse volumique à 20°C : environ 1 g/cm^3

Conditionnement

Bidon polyéthylène de 5 L + Bouchon sécurité

Mode d'emploi

Lorsque les mousses, lichens et végétaux forment une couche épaisse, gratter et brosser le support avant d'appliquer le produit.

- 1 litre d'Anti-mousses traite environ 5 m2 soit 5 litres pour 25 m2.

- Pour les petites surfaces : appliquer avec un pinceau, une brosse ou un balai brosse.
- Pour les grandes surfaces : utiliser un arrosoir ou un pulvérisateur.

Laisser agir sans rincer . Au bout de quelques jours après jaunissement total des mousses, éliminer les
résidus en rinçant à grande eau (les mousses mortes se décrochent plus facilement).
Pour les toitures ou les grandes surfaces, la pluie accomplira naturellement ce travail.

ab7 Industries

FICHE TECHNIQUE DE L'ANTI-MOUSSES 25 m^2 PRÊT A L'EMPLOI ECOGENE

Précautions d'utilisation :

- Traiter par temps sec.
- Utiliser des gants.
- Nettoyage du matériel utilisé, à l'eau.
- NE PAS UTILISER SUR DES PELOUSES OU PLANTES D'ORNEMENT.

Consignes de sécurité

IRRITANT – DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

Irritant pour la peau – Risque de lésion oculaires graves – Très toxique pour les organismes aquatiques – Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique – Conserver hors de la portée des enfants – En cas de contact avec les yeux laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste – Après contact avec la peau se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau – Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux / du visage – En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Eliminer l'emballage vide (rincé) et les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Le recyclage de l'emballage contenant du produit sera proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.